

Département de la Loire atlantique ----- Arrondissement de Châteaubriant - Ancenis ----- Commune de Saint Vincent des Landes ----- Date de la convocation 27 janvier 2026 ----- Date de l'affichage 27 janvier 2026	SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL L'an deux mil vingt-six, le deux février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain RABU, Maire. <u>Etaient présents</u> : • M. Alain RABU • Mme Patricia FREOUR • M. Anthony DEVALET • Mme Marie-Anne LAILLET • M. Stéphane ARAGON • Mme Ginette RAYNARD • Mme Martine DENIEUL • M. Bertrand RIOCHET • M. Denis MAUSSION • Mme Isabelle BOUCHET • Mme Karine CAVE-LEROUX • M. Philippe CADOREL • M. Anthony SIEBENHUNER • Mme Prisca CHARPANTIER • M. David DENIEUL • Mme Maryline LEMESLE <u>Absents excusés</u> : M. Julien KOZAL, Mme Isabelle ROUE, M. Gérard LEFEUVRE <u>Pouvoir</u> : M. Gérard LEFEUVRE a donné pouvoir à M. Philippe CADOREL, Mme Isabelle ROUE a donné pouvoir à Mme Maryline LEMESLE <u>Secrétaire de séance</u> : Mme Karine CAVE-LEROUX	Nombre de conseillers <i>En exercice</i> → 19 <i>Présents</i> → 16 <i>Votants</i> → 18 <i>quorum</i> → 10
--	--	--

2026-20 – REGLEMENT DU CIMETIERE

Exposé

Vu la délibération 2019-72 approuvant la modification du règlement du cimetière,
Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser ce règlement,

Suite à des évolutions réglementaires du droit funéraire, il apparaissait nécessaire de modifier le règlement du cimetière datant de 2014, révisé en 2019. Après un travail de réécriture effectué en collaboration avec le personnel communal et des élus.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le règlement du cimetière tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit règlement ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le règlement du cimetière tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit règlement ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Vote à main levée

18 Voix pour

0 Voix contre

0 Abstention

Le 3 février 2026

Le Maire,

Alain RABU

La présente délibération est rendue exécutoire par application des formalités de publication et de notification au représentant de l'État prévues par la loi du 02.03.1982 → Affichée le 3 février 2026

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette BP 24111 - 44041 Nantes Cédex- Téléphone 02.40.99.46.00 Télécopie 02.40.99.46.58 Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.